



Saint-Denis, le 14 mai 2013

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**  
**Séance du 4 avril 2013**  
**Modifié lors de la séance du 14 mai 2013**

Membres présents :

Mesdames : Catherine FRUTEAU, Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON.

Mesdemoiselles : Alice HOARAU.

Messieurs : Damien DESCHAMPS, Zoulfikar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL, Jean-Baptiste SEUBE.

Membres représentés :

Madame Aude BOUVERESSE par Madame Catherine FRUTEAU

Monsieur Yves CROISSANT par Monsieur Alexis PARMENTIER

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Messieurs Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Madame Eléonore CADOU, Assesseur

Monsieur Ronan BERNARD-MENORET, Assesseur

Monsieur David MARTEL, Assesseur

La séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 FEVRIER 2013**

– Procès-verbal du Conseil de Faculté approuvé à l'unanimité –

## **2 – COMPTE-RENDU DE L'EQUIPE DECANALE**

### **2.1. – SITUATION SUR LE SITE DU TAMPON** **(Rapporteur : Eléonore CADOU)**

Une partie du personnel rattaché à la Direction du Patrimoine, notamment appariteurs et personnels d'entretien, est depuis longtemps mis à disposition par la Commune du Tampon. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 les douze derniers personnels sont partis suite à une décision de la municipalité.

David LANGLADE, Responsable de la Direction du Patrimoine pour le site a fait part de son inquiétude. Il ne reste plus que 19 personnels pour l'ensemble du site, ce qui est nettement insuffisant pour assurer l'entretien, la sécurité et le bon fonctionnement du campus qui est en plein développement. En l'absence de personnels à la rentrée, il est à craindre que la sécurité ne se dégrade très rapidement.

La Communauté des Communes du Sud s'est, semble-t-il, proposée pour combler le vide laissé par la municipalité du Tampon sous certaines conditions telles que par exemple la délocalisation complète de l'ESIROI sur le site. Mais pour l'instant nous n'avons aucune information quant à d'éventuelles négociations.

## 2. – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014

Julien ROUCAIROL souhaite savoir ce qu'il est advenu du projet des deux semaines de vacances dans le courant des semestres.

Pour l'Administration il s'agissait d'un projet évoqué au Central qui n'a pas été retenu.

Alice HOAREAU interroge le Doyen sur le devenir des créneaux dédiés à l'insertion professionnelle dans les nouvelles maquettes.

Pascal PUIG :

En ce qui concerne la filière Droit, le département souhaite une diminution, voire une suppression des créneaux dédiés aux L2 avec une concentration du dispositif sur les L3 tout en limitant le nombre de modules sur des actions très précises :

- ↓ Rédaction de C.V. et lettres de motivation.
- ↓ Préparation aux entretiens d'embauche.
- ↓ Généralisation de la journée des métiers du droit annualisée avec présence obligatoire des étudiants.

Le CESAME tel qu'il existe ne correspond pas aux besoins. Mais il reste à savoir quels sont les projets du Central. Le dispositif est-il appelé à disparaître, à diminuer ou à être intégré dans les maquettes ? Nous sommes dans l'attente de réponses.

Jean-François HOARAU :

Le CESAME tel qu'il existe ne correspond pas aux besoins de la filière Economie – A.E.S., notamment en ce qui concerne le système d'approche des entreprises.

Pascal PUIG :

Il est envisagé de prévoir le CESAME dans les maquettes à condition de pouvoir y intégrer des actions en adéquation avec les besoins spécifiques des différentes filières.

Pour Ronan BERNARD-MENORET le financement du C2i par le CESAME pourrait libérer des heures maquettes.

Martine MARIN :

Dans la lettre de cadrage il est bien précisé que les heures d'Anglais et de C2i doivent apparaître en tant que telles dans les maquettes et donc être à la charge des Composantes.

En réponse à une question de Julien ROUCAIROL, le Doyen précise que la préparation aux concours relève de la Licence d'Administration Publique et non de la Licence de Droit Général.

En ce qui concerne la semaine sportive, elle s'est réduite au fil des ans. Nous n'avons pas pour l'heure d'indication quant à son maintien et sa date éventuelle. Ces renseignements seront si nécessaire réintroduits ultérieurement dans le calendrier.

## 3 – OFFRE DE FORMATION

Nous devons transmettre au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire pour le 11 avril 2013 la liste prévisionnelle de nos formations avec les heures correspondantes qui doivent respecter le cadrage transmis par la Présidence.

A partir de ces éléments il pourra y avoir des discussions avec le Central pendant la période allant au 14 avril au 4 mai 2013.

Pour fixer les dotations horaires allouées à chaque Faculté et Institut, la Présidence a bien évidemment pris en compte les restrictions budgétaires tout en laissant une marge de manœuvre aux Composantes quant aux formations à mettre en place.

Le Doyen a fait part de son approbation quant à la procédure qui responsabilise les Composantes tout en regrettant le cadrage budgétaire imposé :

❖ Licences.....	16 375 H ETD
❖ Masters.....	6 125 H ETD
❖ Total.....	22 500 H ETD

Soit environ 10 000 H ETD de moins que notre consommation actuelle.

Damien DESCHAMPS souligne que notre dotation n'est pas en adéquation avec le pourcentage représenté en nombre d'étudiants au sein de l'Université.

Pascal PUIG :

Il est très difficile de respecter la dotation ; il nous faut donc faire des efforts tout en veillant à ne pas dévaloriser nos diplômes. Il avait été initialement prévu d'introduire dans la lettre de cadrage la prise en compte du taux d'encadrement actuel, ce qui nous aurait doublement pénalisés. Mais cette référence a été abandonnée.

#### • LES LICENCES

Le minimum des heures étudiant pour les trois niveaux de la Licence est fixé à 1 500 H dans l'arrêté. C'est également le maximum autorisé pris en compte dans le calcul de l'enveloppe budgétaire.

Alice HOAREAU :

Le dédoublement des cours magistraux de L1 a-t-il été pris en compte ?

Pascal PUIG :

Afin de limiter les problèmes liés au sureffectif des L1 A.E.S., il avait été proposé lors de la dernière rentrée après accord de la Présidence de dédoubler les cours magistraux. Mais cette solution s'est heurtée à différents problèmes comme le manque de volontaires chez les enseignants et l'obligation de placer ces cours dans des créneaux horaires peu prisés. En fin de compte, seules trois heures de cours magistraux ont été dédoublées.

Le Doyen a informé le nouveau Recteur de ce problème de surpopulation en L1. La seule solution serait une meilleure orientation des étudiants.

#### • LES MASTERS

La lettre de cadrage a été calculée sur la base de sept mentions de Masters, soit une de moins qu'actuellement :

- 3 Mentions en Economie
- 5 Mentions en Droit.

La suppression d'un des Masters Droit a fait l'objet de nombreuses discussions en département avant d'arriver à un consensus sur le remplacement du Master Relations Internationales Europe – océan Indien par un Master de Droit International et de Droit Européen. Ce qui oblige à prévoir près de 80 % de mutualisation des enseignements en Master 1.

Le Doyen remercie le département de cet effort considérable.

- Les portails ou entrées sont au nombre de trois.

- Les sorties sont :

- Pour le Droit au nombre de cinq : Droit des Affaires, Droit du Patrimoine, Droit Notarial, Droit de l'Action Publique, Droit International - Droit de l'Union Européenne.
- Pour l'Economie, l'offre reste la même qu'actuellement : Développement Durable et Aménagement du Territoire, Méthodes Quantitatives et Modélisation pour l'Entreprise, Ingénierie Economique et Financière.

Les maquettes doivent encore être finalisées en essayant de réduire le surcoût de 2 000 H par rapport à la dotation.

Marie-Noëlle SIMON :

Cette ultra mutualisation ne risque-t-elle pas de poser des problèmes en termes de salles, donc d'emplois du temps ?

Pascal PUIG :

Ce problème est réel et il faut donc voir ce qu'il est raisonnablement possible de faire.

Martine MARIN :

Il faut être pragmatique et ne pas faire des projets qui ne pourront pas être mis en place car une fois la dotation horaire validée et attribuée officiellement, il ne sera pas possible de faire des dépassements.

Zoufekar MEHOUMOU ISSOP souhaite savoir quelles sont les filières à l'origine du dépassement ?

Pascal PUIG :

Pour la filière Droit les chiffres doivent être revus. A ce jour nous avons :

• L Droit.....	7 651 H ETD
• M Droit.....	4 237 H ETD
Total.....	11 888 H ETD
• L Economie – A.E.S.....	9 937 H ETD
• M Economie – A.E.S.....	3 015 H ETD
Total.....	12 556 H ETD

Ce résultat est obtenu en prévoyant notamment de dispenser des cours en visioconférence avec le Tampon. Ce qui pose des problèmes en termes de faisabilité technique et de sécurité.

Zoufekar MEHOUMOU ISSOP souhaite connaître la position du département Droit par rapport à la lettre de cadrage.

Pascal PUIG :

Il y a eu des tensions cristallisées sur l'opportunité de maintenir un cinquième Master. Ce qui a pu par moment occulter l'objectif de réduction des coûts.

Catherine FRUTEAU :

Le département a opté pour la modification et non la suppression du Master Relations Internationales. Il est possible de faire plus d'économies en baissant le nombre d'heures de TD de 18 à 15 et en rendant les TD de L1 non obligatoires.

Alice HOAREAU pose la question du devenir des Collèges Droit et Economie ?

Pascal PUIG :

Afin d'éviter une augmentation importante des droits d'inscription, il va falloir trouver des financements extérieurs. Quant au CADEG, il doit être "cohabilité" avec le CPESIP. Mais là aussi il faut que l'Université démarche les collectivités territoriales pour obtenir des financements. Dans l'attente l'extension du CADEG est suspendue.

Damien DESCHAMPS :

Les collectivités vont elles aussi connaître des restrictions budgétaires.

Eléonore CADOU :

Quels sont les bénéfices de ce dispositif pour les étudiants de la filière A.E.S. ?

Zoufekar MEHOUMOU ISSOP :

Pour le Tampon sur les 36 étudiants admis au semestre 1, quatre ont fait le CADEG.

Alexis PARMENTIER souhaite savoir si, en conclusion, les enveloppes de répartition proposées par Armel JACQUES sont ou non conservées ?

Pascal PUIG :

Afin d'éviter une tension avec les économistes et après avoir fait le constat d'une relative fragilité du Master Relations Internationales, le choix a été fait de laisser au département Droit de décider du devenir des Masters.

L'enveloppe allouée aux Masters Droit a donc été davantage réduite que celle accordée aux Masters Economie. Au niveau Masters, le département de Droit a donc dû fournir des efforts plus importants dont il ne serait pas inéquitable de tenir compte dans la répartition de l'enveloppe Licence.

Les discussions doivent se poursuivre au sein des départements comme l'a indiqué précédemment Catherine FRUTEAU. Il existe encore des marges de manœuvre pour la filière Droit.

Le Doyen est favorable à une présentation harmonisée des bilans pour l'AERES.

Julien ROUCAIROL souhaite connaître le mode de fonctionnement des départements et notamment le processus d'élaboration des projets ainsi que le mode de collaboration entre Juristes et Economistes qui, semble-t-il, pose problèmes.

Les Economistes et Juristes présents en Conseil sont étonnés par cette dernière remarque.

Pascal PUIG :

Les étudiants ne peuvent pas assister aux réunions des départements. Mais ils vont être associés aux Conseils de perfectionnement qui seront également composés de représentants des enseignants et du monde professionnel. Ces conseils seront des lieux de débats et pourront donner des avis éclairés sur les maquettes et le fonctionnement des diplômes. Les questionnaires d'évaluation des enseignements vont être systématisés. Pour cette année le questionnaire relatif aux L Droit a été diffusé et récupéré par le Doyen.

Catherine FRUTEAU :

Le Directeur du département porte la voix du département et donne la position commune arrêtée par le département.

En ce qui concerne les projets des futures maquettes Pascal PUIG est favorable à ce qu'un compte-rendu des conclusions des départements et de leurs motivations soit présenté aux délégués d'amphithéâtres. Le Doyen est garant d'une certaine équité entre les départements et les efforts doivent être partagés.

Les tensions entre Juristes et Economistes évoquées par Julien ROUCAIROL sont beaucoup moins vives et nombreuses que certains méls voudraient le laisser croire.

Alice HOAREAU demande si on peut envisager de refuser de voter sur les projets dans la mesure où les efforts demandés aux différents départements sont trop importants.

Pascal PUIG :

Il convient de montrer la bonne volonté de la Composante avant de faire savoir que l'on ne peut pas aller au-delà des efforts consentis. Il est naturel, en cette période de restriction budgétaire, de fournir des efforts. Il serait anormal et dangereux de dévaloriser nos diplômes.

Les portails d'entrée et les mentions de sortie sont mis au vote.

➤ **Portails d'entrée :**

- Droit
- Economie
- Administration Economique et Sociale (A.E.S.)

➤ **Mentions de sortie :**

- Droit des Affaires
- Droit du Patrimoine
- Droit Notarial
- Droit de l'Action Publique
- Droit International – Droit de l'Union Européenne
- Développement Durable et Aménagement du Territoire
- Méthodes Quantitatives et Modélisation pour l'Entreprise
- Ingénierie Economique et Financière.

– Les trois portails d'entrée et les cinq mentions de sortie proposés sont votés à l'unanimité –

## 4 – QUESTIONS DIVERSES

### 4.1. – QUELS SONT LES MOYENS D'ACTION DES ETUDIANTS ENVERS DES ENSEIGNANTS IRRESPECTUEUX ET INVERSEMENT ? (Julien ROUCAIROL)

Pascal PUIG :

L'étudiant est convoqué par le Doyen et est entendu en présence de l'enseignant et/ou du Responsable pédagogique avec de possibles suites disciplinaires.

Julien ROUCAIROL :

La situation inverse peut être la trop grande familiarité d'un enseignant envers un étudiant.

Jean-Baptiste SEUBE :

Si un étudiant pense avoir ce type de problème, il doit contacter le Doyen qui convoquera l'enseignant pour savoir exactement ce qu'il en est. C'est à lui de faire l'intermédiaire entre étudiant et enseignant et de débloquer la situation si nécessaire.

Julien ROUCAIROL :

Certains chargés de TD peuvent avoir des attitudes violentes à l'encontre d'étudiants.

Alice HOAREAU confirme les dires de Julien ROUCAIROL en précisant que des insultes verbales ont été proférées avec animosité et violence. Les étudiants ne peuvent pas comprendre ce type d'attitude.

Pascal PUIG :

Les enseignants se doivent d'avoir dans tous les cas du respect envers les étudiants. Il s'agit d'un principe absolu. Il peut y avoir des dérapages ponctuels sur lesquels il est possible de revenir et de s'expliquer. Les insultes ne sont pas admissibles et les victimes enseignants ou étudiants doivent venir voir le Doyen.

Julien ROUCAIROL :

Dans les cas extrêmes, la Commission Disciplinaire peut-elle être saisie ?

Pascal PUIG :

La saisine préalable du Doyen peut éviter l'escalade et d'en arriver à une telle extrémité.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN



Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG